

1705 31368 x

101R

MARQUE : FREEMOBILE
23 FEV 2022
COURTIER : FREEMOBILE

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



2510310917170000140213

+

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 83061_042_01
ADRESSE DU SITE : Aire de Repos du Reyran - Autoroute A8
COMMUNE : 83600 FREJUS
DATE : 21/12/2021

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	FREJUS
NOM DU SITE :	ESCOTA AIRE DE REYRAN
CODE SITE :	83061_042_01
ADRESSE :	Aire de Repos du Reyran - Autoroute A8 - 83600 FREJUS
TYPE DE SUPPORT :	Pylône tubulaire
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 957843.13, Y = 1843072.55 Longitude : 6.756731, Latitude : 43.499162

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Stéphane BARRY Responsable Collectivités Territoriales
E-MAIL :	sbarry@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
7. Déclaration ANFR	14
8. Plans du projet	15
9. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24



25205309171000160313

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre de l'amélioration de son réseau l'opérateur Free Mobile, projette l'installation d'un relais au lieu-dit : Aire d'autoroute du Reyran 83700 FREJUS

Celui-ci sera composé :

- D'un pylône de type treillis, d'une hauteur de 15m, support d'antennes radio et paraboles de couleur galva.
- Au sol, aménagement d'une zone technique. Dans une enceinte clôturée par un grillage vert de 6.00 X 4.00 et 2.00 m de haut et accessible par un portillon.
- Une dalle béton (2.00 x 4.00 x 0.10 m) sera créée pour la pose des coffrets.
- Une haie vive d'essence locale sera installée autour de l'enceinte grillagée.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 0	À modifier : 0
Type			
Technologies	3G / 4G / 5G		
Azimuts (S1/S2/S3)	15° 130° 220°		

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
15°	4G 700 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	15m	57.70m	14.00m	56.70m	14.50m	57.20m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	15m	57.70m	14.00 m	56.70m	14.50m	57.20m	47.6	45.4	6° (4)
130°	4G 700 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	15m	57.70m	14.00m	56.70m	14.50m	57.20m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	15m	57.70m	14.00m	56.70m	14.50m	57.20m	47.6	45.4	6° (4)



2520530917F0000160613

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
220°	4G 700 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	15m	57.70m	14.00m	56.70m	14.50m	57.20m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	15m	57.70m	12.2 m	54.90m	13.60m	56.30m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz			57.70m	14.00m	56.70m	14.50m	57.20m	47.6	45.4

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

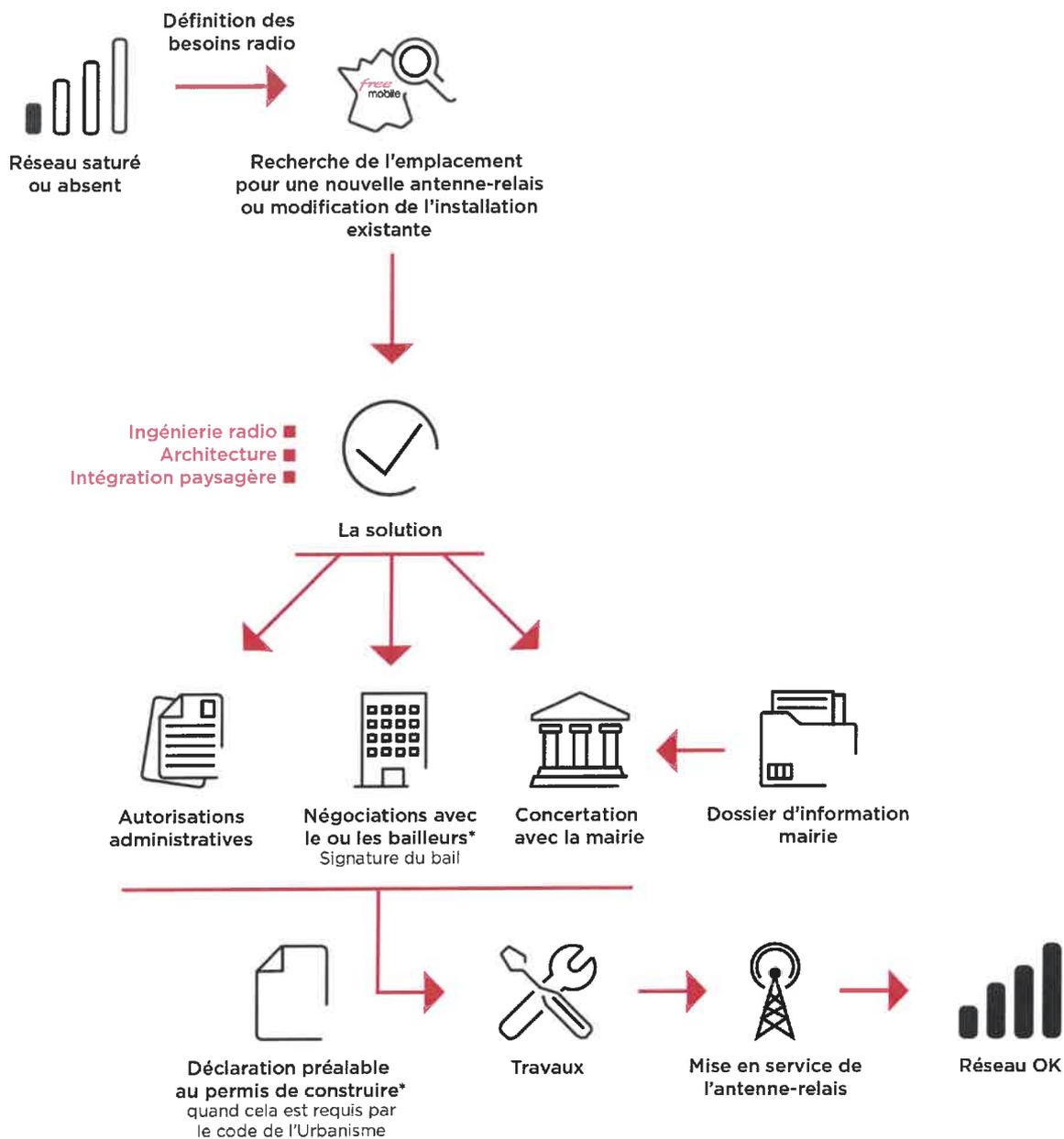
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire



2520530817FD000760513

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Décembre 2021
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Janvier 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2022
Mise en service (prévisionnel)	Juin 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Aire de Repos du Reyran - Autoroute A8
83600 FREJUS

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 957843.13
Y = 1843072.55

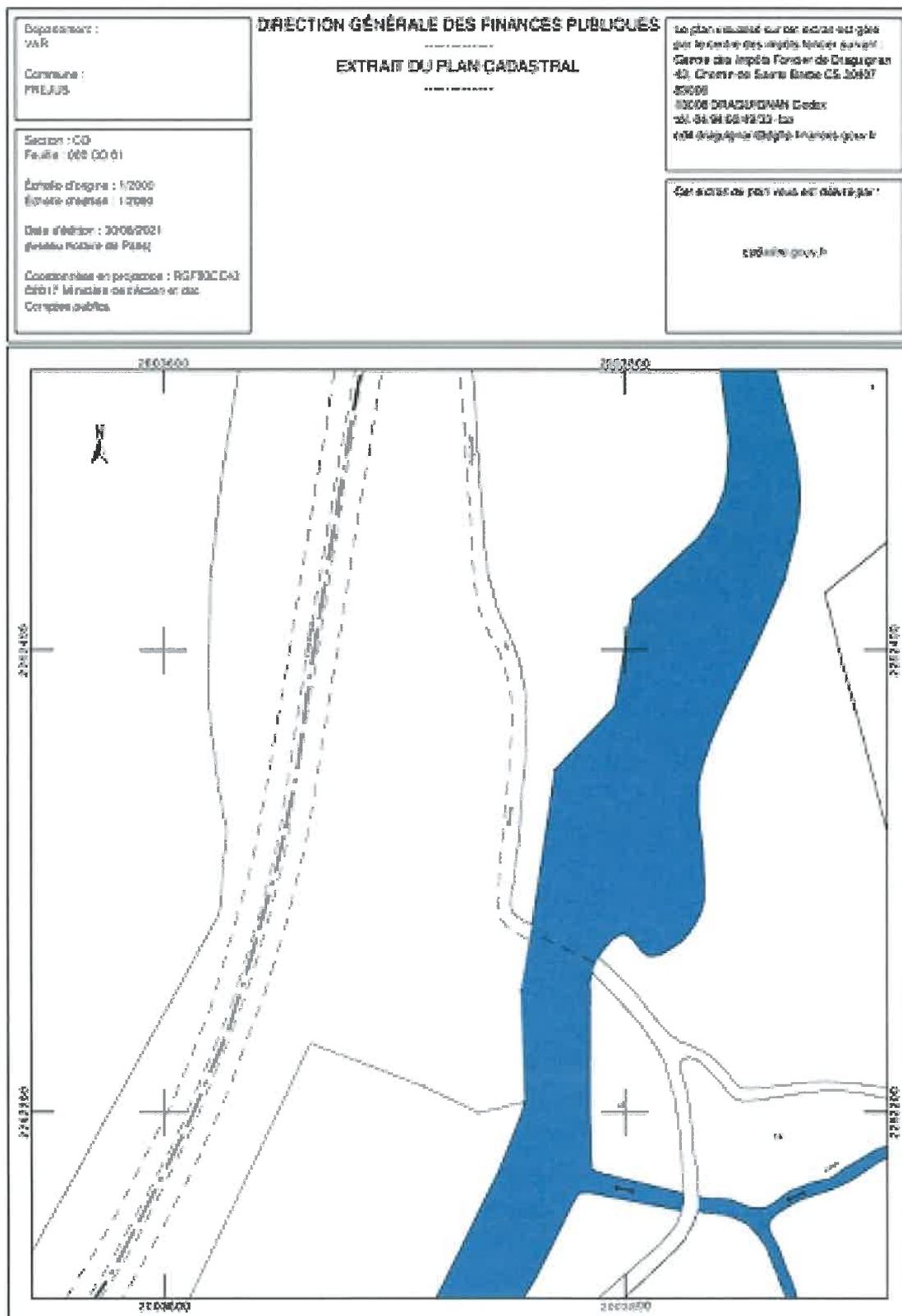
WGS 84

Longitude : 6.756731
Latitude : 43.499162

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation





Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

SO

6. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

SO

Prises de vue



25.205.519.177.0000160713

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



7. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

8. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	TABLEAU ANTENNAIRES	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	13/10/2021	L.SEJNERA	Emission Originale	Free mobile

ESCOTA				
free mobile	Aire de repos du REYRAN, A8		ID : 83061_042_01	
	83600 FREJUS		Dessin : SEJNERA.L	
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE		Date : 13/10/2021
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg		ECH : 1/--

252053109177F0000160913

free



Côte-d'Azur

Raccordement électrique
sous-comptage et fibre
à déterminer



Section :
Parcelle :
Commune : FREJUS

Zone d'implantation
FREE MOBILE

Ech: 1/1000
0 . 10 . 20 . 30 . 40 . 50m

ESCOTA

free mobile

Aire de repos du REYRAN, A8

ID : 83061_042_01

83600 FREJUS

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 2

PLAN DE SITUATION

Date : 13/10/2021

DOSSIER: DIM

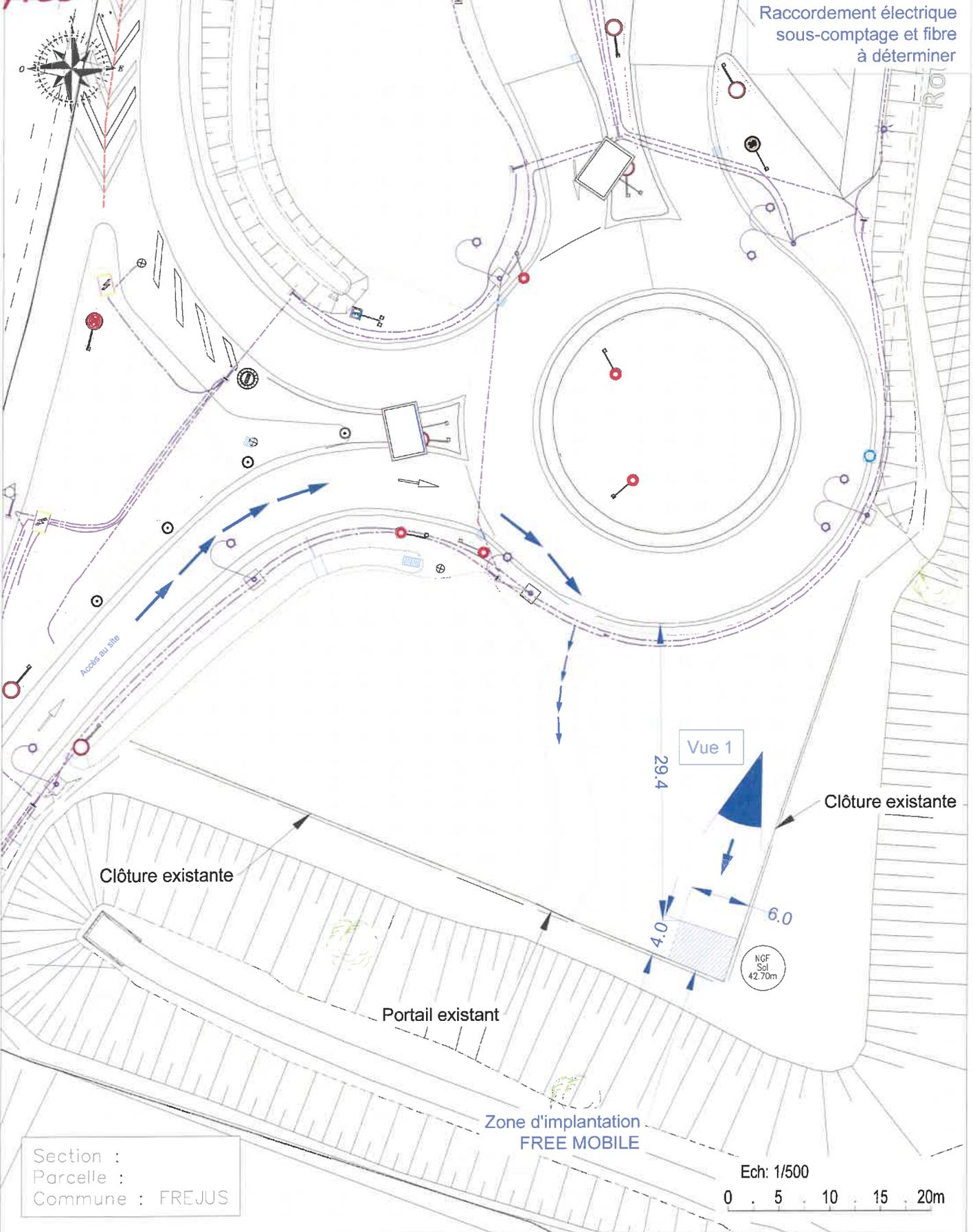
INDICE :IndA

FICHER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg

ECH : 1/1000

free

Raccordement électrique
sous-comptage et fibre
à déterminer



Clôture existante

Clôture existante

Portail existant

Zone d'implantation
FREE MOBILE

Section :
Parcelle :
Commune : FREJUS

Ech: 1/500
0 . 5 . 10 . 15 . 20m

ESCOTA

free mobile

Aire de repos du REYRAN, A8
83600 FREJUS

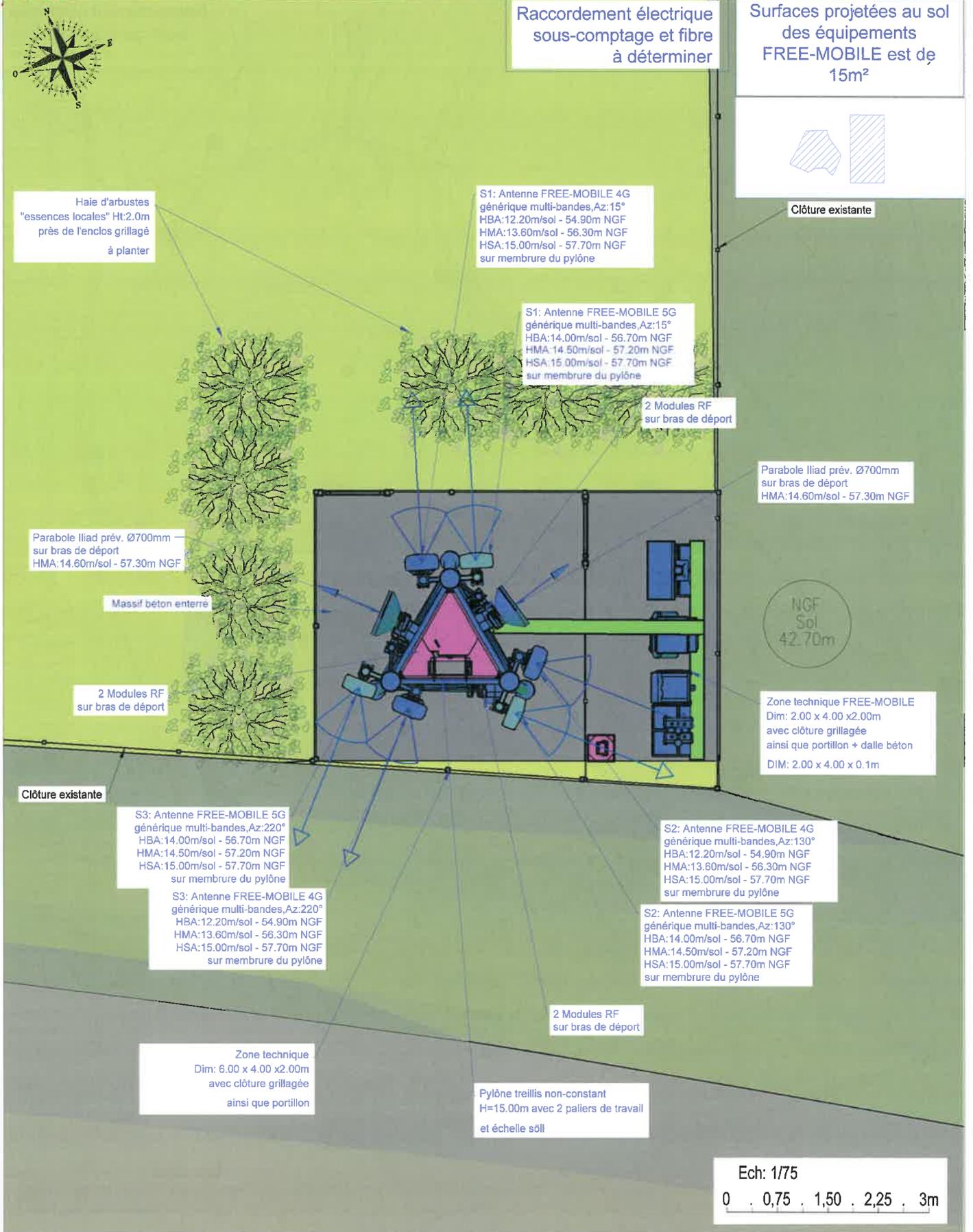
ID : 83061_042_01
Dessin : SEJNERA.L
Date : 13/10/2021
ECH : 1/500

N° FOLIO : 3

PLAN DE MASSE EXISTANT

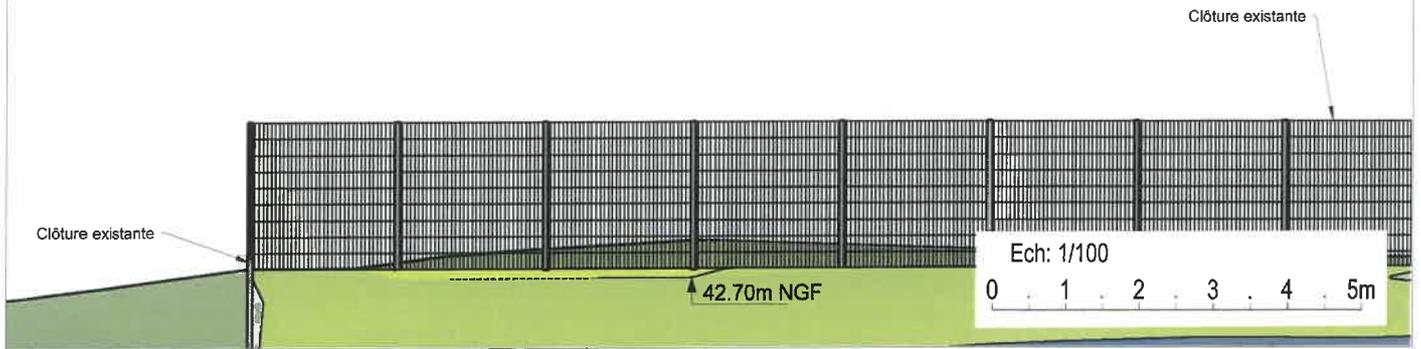
DOSSIER: DIM INDICE :IndA FICHER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg

2520531917E:IND0016:0:13



ESCOTA

free mobile	Aire de repos du REYRAN, A8		ID : 83061_042_01
	83600 FREJUS		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 4	PLAN DE MASSE PROJET		Date : 13/10/2021
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/75



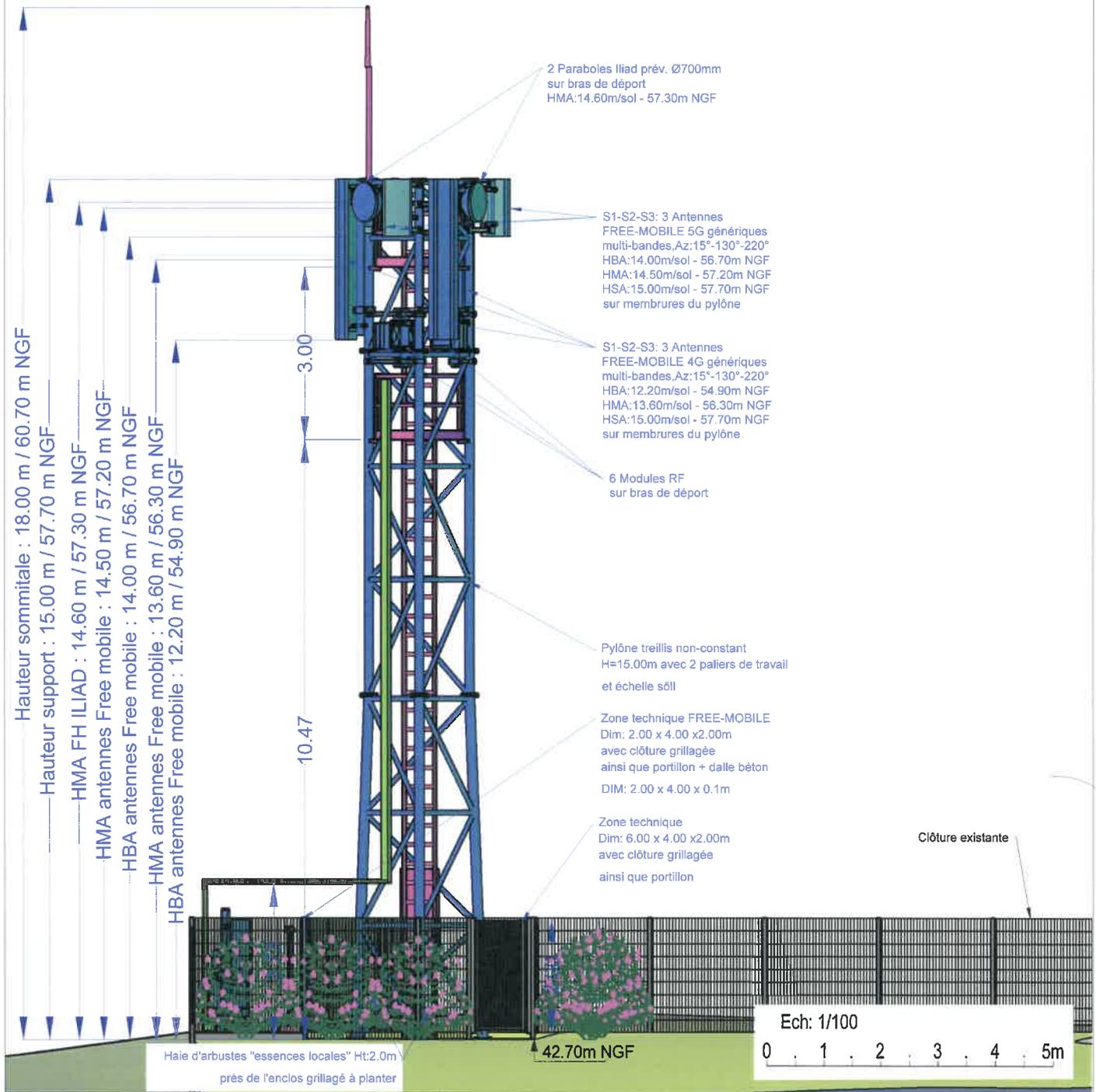
ESCOTA

free mobile	Aire de repos du REYRAN, A8		ID : 83061_042_01
	83600 FREJUS		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT		Date : 13/10/2021
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/100

25705309170000161113

Raccordement électrique sous-comptage et fibre à déterminer

Surfaces projetées au sol des équipements FREE-MOBILE est de 15m²



ESCOTA			
free mobile	Aire de repos du REYRAN, A8		ID : 83061_042_01
	83600 FREJUS		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET		Date : 13/10/2021
DOSSIER: DIM	INDICE : IndA	FICHIER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/100

TABLEAU ANTENNAIRES en m

Secteurs	Antennes	Azimuts	NGF réf sol :				42.70	
			HBA/SOL	NGF	HMA/SOL	NGF	HSA/SOL	NGF
S1	4G Ht:2.80m	15°	12.20	54.90	13.60	56.30	15.00	57.70
S2	4G Ht:2.80m	130°	12.20	54.90	13.60	56.30	15.00	57.70
S3	4G Ht:2.80m	220°	12.20	54.90	13.60	56.30	15.00	57.70
S1	5G Ht:1.00m	15°	14.00	56.70	14.50	57.20	15.00	57.70
S2	5G Ht:1.00m	130°	14.00	56.70	14.50	57.20	15.00	57.70
S3	5G Ht:1.00m	220°	14.00	56.70	14.50	57.20	15.00	57.70
	FH Ø 0.70m	--°	14,60	57.30				
	FH Ø 0.70m	--°	14,60	57.30				
			Ht/Sol	NGF				
Hauteur Support:			15.00	57.70				
Hauteur Sommitale:			18.00	60.70				

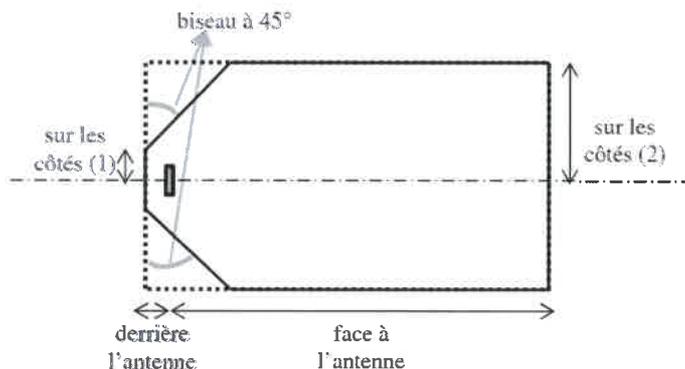
2320530617F0000151213

ESCOTA

	Aire de repos du REYRAN, A8		ID : 83061_042_01
	83600 FREJUS		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 7	TABLEAU ANTENNAIRES	
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83061_042_01_ESCOTA_Plans_IndA.dwg	ECH : -/---

9. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :

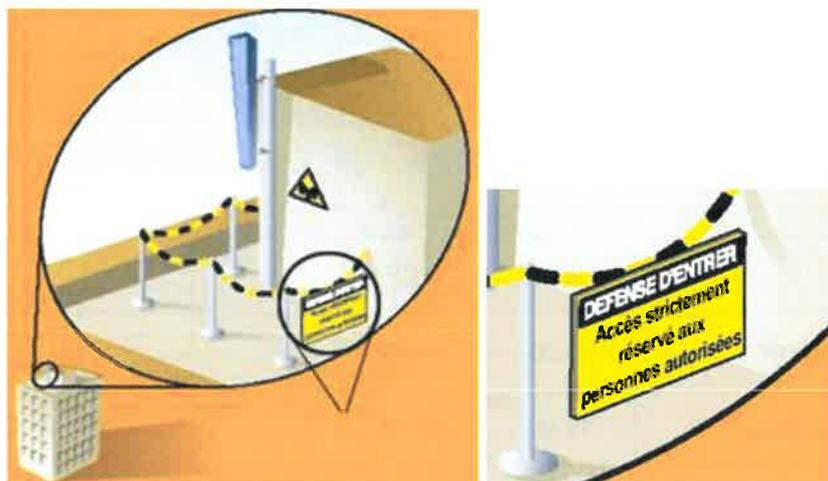


Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).



Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées
par le décret 2002-775 du 3 mai 2002*

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.